

PROCES-VERBAL

**Date de la convocation
et affichage : 3 juillet 2020**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 16 juillet 2020**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage en Mairie :
16 juillet 2020**

ORDRE DU JOUR

Elections sénatoriales 2020 – désignation des délégués communaux

Office de Tourisme – modification de la composition du comité directeur

Vigipol – désignation d'un représentant

Prime « COVID 19 » - modalités d'attribution

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis au Centre de congrès sous la présidence de M SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. HERY François, Mme BELLONCLE Catherine, M. QUELEN Marcel, M. BARBEY CHARIOU Erwan et Mme LATHUILLIERE Sophie, Adjoints.

Etaient présents : Mme LE NY Marie-Hélène, M. HENRY Claude, Mme DROGUET Yveline, M. BOULAD Pierre, M. BOYER Eric, Mme BROUAUX MAUDUIT Marie-Noëlle, Mme LE COQ Nathalie, Mme HALNA Karine, M. GIRARD Bruno, Mme BERTRAND Anne et M. HUC Hervé.

Absents représentés :

Mme DANGUIS Marianne donne pouvoir à Mme BELLONCLE Catherine,
M. VILLENEUVE Jean-François donne pouvoir à Mme HALNA Karine,
Mme CAMUS Nathalie donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry,
Mme CHAPELLE Géraldine donne pouvoir à M. HERY François,
M. HENIN Pierre donne pouvoir à Mme LATHUILLIERE Sophie,
M. DARCEL Victorien donne pouvoir à M. BARBEY-CHARIOU Erwan.

Madame Catherine BELLONCLE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 17

Représentés : 6

Votants : 23

Délibération n° 10/07/2020-01

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de M. SIMELIERE (maire), M. QUELEN et Mme LE NY (les 2 conseillers les plus âgés parmi les présents), Mme LATHUILLIERE et Mme HALNA (les 2 conseillers les plus jeunes parmi les présents).

Le Conseil a élu pour secrétaire Mme BELLONCLE.

- Vu les articles L.284, L.286, R. 132, R. 133, L. 287, L. 288, R. 144, R. 145, L. 291, R. 146, L. 292, L. 293 du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs,
- Vu le décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 27 septembre 2020 dans le département,
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

*** 1er tour de scrutin** :

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret à l'élection de 7 délégués et de 4 suppléants à la représentation proportionnelle.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans une enveloppe fermée au Président son bulletin de vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	23
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls.....	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	23
Majorité absolue.....	12

La liste François HERY a obtenu : 20 voix

La liste Anne BERTRAND a obtenu : 3 voix

Ont été proclamés élus :

1	HERY	François	Délégués
2	BELLONCLE	Catherine	
3	QUELEN	Marcel	
4	DANGUIS	Marianne	
5	BARBEY CHARIOU	Erwan	
6	LATHUILLIERE	Sophie	
7	BERTRAND	Anne	
8	HENRY	Claude	Suppléants
9	DROGUET	Yveline	
10	BOULAD	Pierre	
11	HUC	Hervé	

A l'issue de la proclamation des résultats Monsieur le Maire rappelle que la présence à cette élection est obligatoire et qu'il faudra vraiment pouvoir justifier toute absence. Une absence non justifiée peut faire l'objet d'une amende. L'élection a lieu un dimanche, le lieu n'est pas encore connu mais habituellement elle se déroule au Tribunal de Grande Instance.

Délibération n° 10/07/2020-02

Office de tourisme – modification de la composition du comité directeur

Lors de sa séance du 29/06/2020, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres du comité directeur de l'office de tourisme. Pour permettre une représentation des différentes sensibilités politiques présentes au conseil municipal au sein du comité directeur de l'office du tourisme, il est proposé de modifier la liste des conseillers municipaux qui y siègent.

Parmi les membres titulaires :

Remplacement de Mme Danguis par Mme Bertrand

Parmi les suppléants :

Remplacement de Mme Belloncle par M. Girard

Ainsi, il est proposé de désigner les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein du collège « élus » du comité directeur de l'office de tourisme.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité de procéder, par dérogation, à un vote à main levée.

Collèges "élus"	
Membres titulaires	
Thierry Simelière	Erwan Barbey-Chariou
Sophie Lathuillère	Marie-Noëlle Brouaux Mauduit
Karine Halna	Pierre Hénin
Nathalie Le Coq	Anne Bertrand
Membres suppléants	

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

François Héry	Nathalie Camus
Claude Henry	Marie-Hélène Le Ny
Marcel Quelen	Yveline Droguet
Victorien Darcel	Bruno Girard

Collèges "socioprofessionnels"	
Membres titulaires	
Jean-Luc LANDEL	Propriétaire-exploitant de l'Hôtel Ker Moor
Pierre-Yves GALOPIN	Propriétaire-exploitant du Camping Bellevue
Jean-Michel LE DEON	Directeur du Casino de Saint-Quay-Portrieux
Gilles LHUAIRE	Gérant de l'agence immobilière « Guy Hoquet »
Yves SATIN	Directeur du Pôle Nautique de SBAA
Bruno MULATTI	Restaurateur
Membres suppléants	
Christophe LAURENGE	Directeur du « Sport nautique de Saint-Quay-Portrieux »
Marc PILLONETTO	Propriétaire de meublés
Sylvie TALLEs	Propriétaire de chambres d'hôtes
Eric BROCHEN	Restaurateur
Emilie DUGAZ	Magasin de vêtements
Sylvie BRESSANUTTI	Magasin de bonbons et de souvenirs

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la désignation des membres du comité de direction de l'office de tourisme telle que présentée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver la désignation des membres du comité de direction de l'office de tourisme telle que présentée ci-dessus.**

Délibération n° 10/07/2020-03

Vigipol – désignation de représentants de la commune

Lors de sa séance du 29/06/2020, le conseil municipal a procédé à la désignation de :

Vigipol	1 titulaire + 1 suppléant	Eric Boyer / Erwan Barbey-Chariou
---------	---------------------------	-----------------------------------

Il est proposé de remplacer M Boyer par M Boulad.

Ainsi, il est proposé de désigner les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune au sein de Vigipol :

Vigipol	1 titulaire + 1 suppléant	Pierre Boulad / Erwan Barbey-Chariou
---------	---------------------------	--------------------------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité de procéder par dérogation à un vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De désigner comme représentants de la commune auprès de Vigipol :**
M. Pierre Boulad (titulaire) et M. Erwan Barbey-Chariou (suppléant)

Délibération n° 10/07/2020-04

Ressources humaines – instauration d’une prime exceptionnelle COVID 19

La loi de finances rectificative 2020-473 du 25/04/2020 et le décret 2020-570 du 14/05/2020 autorise les collectivités territoriales à instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1 000 € maximum pour certaines catégories d’agents.

Durant la période de confinement, la ville de Saint-Quay-Portrieux a réduit son activité pour répondre aux injonctions sanitaires tout en maintenant un fonctionnement minimum pour certaines missions essentielles auprès des usagers et mettre en place les mesures nécessaires de prévention et de lutte contre l’épidémie.

Sur cette période du 17 mars au 10 mai 2020, en parallèle de la poursuite d’activité grâce au travail à distance, certains agents ont continué à se déplacer et à travailler sur site, et dans certains cas en contact direct avec le public majorant le risque d’exposition à la COVID 19 et donc le risque de contamination.

Le maire estime que l’engagement du personnel en présentiel doit être salué et qu’il doit en être félicité et remercié. Il faut en particulier souligner le travail des agents du centre de santé, de ceux qui se sont chargés de l’accueil des enfants de soignants et de ceux chargés de la propreté et de la désinfection des locaux et des espaces publics. Il convient également de rappeler aussi le travail des agents qui se sont chargés de la coordination des activités, d’assurer le lien avec les divers acteurs, institutionnels et économiques, de l’accompagnement des publics fragiles et de l’information de la population.

La notion de surcroît de travail effectif s’entend au regard des activités exceptionnelles accomplies, de façon ponctuelle ou prolongée, en dehors de l’organisation habituelle des services ou en dehors des fiches de poste, du pilotage et de la coordination des activités, des horaires atypiques pour répondre aux sollicitations liées aux urgences imposées par la crise sanitaire.

La notion de sujétion exceptionnelle s’entend au regard de l’exposition à la COVID 19, aux contraintes liées aux conditions de travail, à la pression liée aux charges et aux responsabilités des tâches et missions assurées par les agents.

Les catégories d’agents concernés sont les personnels qui ont œuvré dans les missions ou tâches suivantes :

- Le centre de santé,
- L’accueil des enfants de soignants,
- La propreté et de la salubrité des espaces publics,
- La propreté et la désinfection des locaux
- Les autres agents soumis à des sujétions exceptionnelles ou à un surcroît de travail effectif tels que décrit ci-dessus.

Pour l’application de cette prime exceptionnelle, à partir de ces critères, il est envisagé de mettre en place trois taux forfaitaires et journaliers, proratisés le cas échéant en fonction de la mobilisation présenteielle des agents. Ces taux sont ceux mis en place pour la fonction publique d’état.

Ces taux sont les suivants :

- Taux maximal individuel de 1 000 € ou 27 € / jour
 - forfaitaire pour le personnel du centre de santé
 - assorti d’une proratisation pour l’accueil d’enfants de soignants
- Taux intermédiaire individuel de 660 € ou 18 € / jour
 - Pour les agents chargés de la propreté et de la salubrité des espaces publics, de la propreté et de la désinfection des locaux
 - Assorti d’une proratisation en fonction de la mobilisation des agents
- Taux de base individuel de 330 € ou 9 € / jour
 - Pour les autres situations de sujétions exceptionnelles ou de surcroît de travail effectif
 - Assorti d’une proratisation en fonction de la mobilisation des agents avec un plancher de 18 €

Cette prime fera l’objet d’un seul versement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la loi de finance rectificative n°2020-29 du 23 mars 2020, article 11 ;
- Vu le décret 2020-570 du 14 mai 2020 ;
- Vu l’avis du comité technique du 07/07/2020 ;

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver l'instauration d'une prime exceptionnelle COVID 19 pour les agents communaux, titulaires et contractuels dans les conditions et sur la base des taux suivants :**
 - Taux maximal individuel de 1 000 € ou 27 € / jour
 - forfaitaire pour le personnel du centre de santé,
 - assorti d'une proratisation pour l'accueil d'enfants de soignants,
 - Taux intermédiaire individuel de 660 € ou 18 € / jour
 - Pour les agents chargés de la propreté et de la salubrité des espaces publics, de la propreté et de la désinfection des locaux,
 - Assorti d'une proratisation en fonction de la mobilisation des agents
 - Taux de base individuel de 330 € ou 9 € / jour,
 - Pour les autres situations de sujétions exceptionnelles ou de surcroît de travail effectif
 - Assorti d'une proratisation en fonction de la mobilisation des agents avec un plancher de 18 €
- **De verser cette prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés et qui ont connu un surcroît d'activité ou soumis à des sujétions exceptionnelles,**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget 2020, chapitre 012, frais de personnel**

Avant le vote :

LE MAIRE : L'engagement du personnel en présentiel doit être salué. Il doit en être félicité et remercié. Il faut en particulier souligner le travail des agents du centre de santé. Ce sont 3 médecins et 2 secrétaires qui se sont chargés de l'accueil des patients suspects. On avait mis en place un SOC, un Site Organisé Covid, qui permettait de faire en sorte que tout patient suspect ne croise pas les patients souffrant de pathologie chronique. On avait également monté un deuxième dossier qui s'appelle un CAD, Centre Ambulatoire Dédié qui était armé quand l'épidémie se serait aggravée, ce qui nous permettait de passer au stade supérieur. J'avais fait une déclaration de ce dossier de SOC (Site Organisé Covid) retenu par l'Agence régionale, ce qui nous a permis d'avoir une indemnisation des frais qu'on avait engagés, on le retrouvera dans le compte administratif. Il faut remercier vraiment de façon la plus sincère possible les médecins et les secrétaires qui se sont beaucoup engagés et qui ont travaillé aussi avec les collègues notamment d'ETABLES SUR MER et le collègue libéral de la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. D'autres personnels ont été impliqués bien sûr, ceux qui se sont chargés de l'accueil des enfants de soignants et ceux qui étaient chargés de la propreté et de la désinfection des locaux et des espaces publics. Il convient également de rappeler aussi le travail des agents qui se sont chargés de la coordination des activités, d'assurer le lien avec les divers acteurs, institutionnels et économiques, de l'accompagnement des publics fragiles et de l'information de la population. Ce qui a permis de mettre en place et d'actualiser le tableau des personnes vulnérables que l'on a pu contacter par téléphone. Un certain nombre d'élus l'ont fait régulièrement, sans compter le portage à domicile d'un certain nombre de repas. Il faut aussi remercier Catherine BELLONCLE, adjointe aux affaires sociales, qui a été la cheville ouvrière, qui a été vraiment le maître d'œuvre de cette organisation qui a fait appel à de nombreux bénévoles. Faut-il le rappeler, c'est plus de 60 bénévoles qui se sont engagés, et l'ensemble des élus qui ont pu être présents se sont énormément mobilisés.

La notion de sujétion exceptionnelle s'entend au regard de l'exposition à la COVID 19, aux contraintes liées aux conditions de travail, à la pression liée aux charges et aux responsabilités des tâches et missions assurées par les agents. Il peut très bien y avoir une présence physique comme on a pu voir aussi de temps en temps une pression j'allais dire psychologique ou nécessité d'un engagement très important.

Ces primes ne sont pas assujetties à l'impôt, il n'y a pas de charges sociales.

Il est intéressant aussi d'avoir une visibilité sur ce qui s'est passé dans les autres collectivités. On a vu ce qui s'était passé au niveau de Saint-Brieuc Armor Agglomération, des décisions qui ont été prises aussi au niveau du conseil départemental et on va retrouver à peu près les mêmes thématiques d'attribution de ces primes.

Cette prime fera l'objet d'un seul versement, c'est la proposition de la délibération. Nous avons réuni le Comité Technique Paritaire, c'est à dire les représentants du personnel auxquels nous avons fait cette proposition. C'était un avis consultatif qui ne nécessitait pas de vote et qui a été accepté sans aucune remarque. Voilà la proposition que nous souhaitons vous faire.

Y a-t-il des prises de parole ou des remarques ?

M. GIRARD : Je voudrais savoir si vous êtes en capacité d'indiquer au conseil le nombre global de salariés qui vont bénéficier de cette prime exceptionnelle et si possible même par taux.

M. LE MAIRE : Il faut être clair, on l'a vu l'autre jour au Comité Technique, c'est une bonne question. Premièrement le Centre de santé c'est 1.000 € et le versement aura lieu en juillet. Ensuite il va y avoir une étude au cas par cas on va dire de chaque agent en fonction de son temps de présence, de la façon dont il a relevé sa présence. Il va y avoir un échange avec la direction générale et la direction des ressources humaines. Si on arrive sur les mêmes temps de présence c'est bien, s'il y a des petits écarts on a conclu que ce sera bien sûr étudié avec beaucoup de « bienveillance », c'est le terme approprié. Ce qui

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX - CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

veut dire : 1^{er} versement en juillet au centre de santé, montant forfaitaire. Ensuite la prime devrait être versée au mois d'août. Ce qui fait qu'aujourd'hui je ne suis pas en capacité complète de vous donner le nombre d'agents qui sont concernés puisqu'il doit y avoir un travail nécessaire à faire avec les ressources humaines. Par contre on aurait pu se poser une 2^{ème} question : quelle est l'enveloppe. L'enveloppe est de mémoire, là encore ça demande à être affiné, à peu près 10.000 €. Et d'après nos premières évaluations 54 agents seraient concernés. Il faut vraiment affiner. C'est avec bienveillance que doit être regardé chaque cas. Quand on aura l'estimation, on pourra vous donner lors du prochain conseil une enveloppe qui devrait avoisiner les 10.000 €.

Mme BERTRAND : Pourquoi l'enveloppe est-elle fermée ?

M. LE MAIRE : Non elle n'est pas fermée du tout.

Mme BERTRAND : Vous dites 10.000 €, c'est une estimation....

M. LE MAIRE : C'est une estimation, elle n'est pas fermée.

Mme BERTRAND : Ce n'est pas sûr 10.000 €.

M. LE MAIRE : Non c'est une évaluation.

Mme BERTRAND : D'accord, j'ai compris.

M. LE MAIRE : C'est une évaluation. Aujourd'hui on est sûr que les 3 médecins et 2 secrétaires du centre de santé auront une prime compétente, ensuite les premières évaluations, on parle de 54 agents, c'est une estimation. Si c'est 10.000 c'est 10.000 si c'est 9.000 c'est 9.000, il y a une inscription budgétaire qui correspond. Une estimation qui n'est pas du tout fermée. M. GIRARD, vous étiez présent au comité technique.

M. GIRARD : C'est pour cela que je ne dis plus rien.

M. LE MAIRE : Vous aviez d'ailleurs fait des remarques très pertinentes.

Y a-t-il d'autres questions ? non, alors on va passer au vote. Je suis vraiment très fier de présenter cette délibération parce que je crois que c'est un moment qui permet de rendre hommage à l'ensemble des agents, comme je l'ai dit sous la responsabilité de Philippe LOUESDON mais aussi de Dominique LE PAGE qui est la responsable des ressources humaines, qui se sont énormément mobilisés pour trouver à chaque fois des solutions de remplacement. Je remercie aussi Monsieur HERY, 1^{er} adjoint chargé des ressources humaines. Monsieur HERY, je suis désolé vous n'aurez pas de prime mais vous aurez ma reconnaissance.

M. HERY : Ce qui est déjà beaucoup.

M. LE MAIRE : En tout cas merci à tous. Je vous propose de passer au vote. Voté à l'unanimité.

Sauf erreur de ma part, je crois que j'ai fait le tour du dossier de ce conseil municipal. Je n'ai pas reçu de questions diverses. J'ai juste un point à voir avec vous.

Aujourd'hui on a à mettre au point un règlement intérieur du conseil municipal. Ce règlement intérieur a été voté lors du début du mandat (2014), on a 6 mois pour le mettre en place. Ce règlement intérieur s'applique aujourd'hui mais il a besoin d'être actualisé. Je rappelle qu'il avait été voté à l'unanimité.

Il a besoin d'être actualisé parce qu'il y a de nouvelles réglementations. J'ai confié à M. HERY la mission de travailler sur le règlement intérieur qui avait été vu à l'époque par la majorité et la minorité. On proposera que ceux qui le souhaitent ce soir ou un autre jour nous fassent part de leur candidature pour que ce règlement intérieur soit réactualisé, toiletté, remis à jour pour qu'on puisse le voter, si possible, au prochain conseil municipal. Il a besoin d'être actualisé. Y a-t-il des questions ? non.

Mme BERTRAND : Si on veut participer à ce travail on vous envoie un mail ?

M. LE MAIRE : Oui, juste pour dire qui souhaite y participer. Ce n'est pas une commission, il n'y a pas besoin de vote, c'est sur la base du volontariat, tous ceux qui veulent y travailler sont les bienvenus au contraire.

Par contre cela nécessitera que Monsieur HERY y travaille au mois d'août et début septembre pour qu'on puisse être en capacité de le voter au prochain conseil ce qui nous permettra au moins d'organiser le conseil.

Mme BERTRAND : Alors, ça n'a rien à voir, mais ça fait un moment que j'habite à SAINT-QUAY-PORTRIEUX et là ça fait 3 conseils que je suis assise ici et que je regarde les drapeaux qui flottent sur la plage du casino et je m'étonne de ne pas voir de drapeau européen. On est une station balnéaire et on voit 4 drapeaux français, on voit celui de la Bretagne, mais l'Europe non. Je m'en étonne. C'était une réflexion comme ça puisque comme je suis assise en face mais je l'avais déjà remarqué avant.

M. GIRARD : Et 2 fois le Département

M. BOULAD : Je rejoins votre remarque.

M. LE MAIRE : J'ai été très attentif à ce qu'il y ait le drapeau breton.

Mme BERTRAND : Bien sûr et c'est très bien.

M. LE MAIRE : Le drapeau européen est présent sur l'hôtel de ville. Peut-être que Monsieur QUELEN ou Monsieur Claude HENRY vont en trouver un pour satisfaire Madame BERTRAND.

Mme BERTRAND : Ce serait très gentil.

M. LE MAIRE : Par contre on peut se réjouir, de la place où vous êtes on peut voir un club de plage. Ça j'aurais aimé que vous nous félicitez. Grâce au travail qu'on a mené depuis 6 mois. Certains l'ont annoncé, nous on l'a fait.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Juste quelques informations : Cet été est un été très particulier. Je ne vous cache pas que ce soit les élus, les services, se sont énormément mobilisés pour proposer des animations. Malheureusement de très nombreuses animations ont été annulées. Non pas de mon fait mais par le Préfet. Et, pour information, la dernière autorisation que j'ai demandée c'était pour le feu d'artifice du 15 août, il a été refusé. Par contre on a de bons espoirs de pouvoir accueillir la course du Figaro ainsi que le trophée des multicoques. Aujourd'hui c'est pratiquement acté. Ce qui fait qu'aujourd'hui en termes de propositions culturelles on n'est pas très riche du fait de la réglementation et des autorisations.

Pour information les services de la commune ont trouvé en urgence des spectacles qui seront des spectacles de rue, de déambulation qui iront en partie d'un quartier à l'autre notamment au port, notamment du côté Saint-Quay. On n'oubliera pas Kertugal si possible. Ensuite on a pu constater une forte mobilisation des commerçants des bars et restaurants, qui eux-mêmes travaillent sur des propositions musicales. On les accompagne par les règles sanitaires. On voit qu'aujourd'hui un certain nombre d'associations sportives travaillent aussi pour faire des propositions alternatives et aujourd'hui j'ai reçu un projet de faire un mini tournoi de tennis en sachant qu'il faudra aussi respecter les règles sanitaires. Donc il y a une forte mobilisation des commerçants, mobilisation des élus et des services pour faire des propositions. Il faut savoir que cet été sera très particulier avec peu d'activités culturelles ou sportives sur notre commune. Je pense qu'il fera beau, les plages seront parfaites, les clubs qui seront organisés pourront faire des propositions, mais je pense qu'il faudra que vous portiez cette parole auprès des touristes et des résidents. Les conditions sanitaires étant telles, je crois qu'il faut être très prudent aujourd'hui. Vous l'avez vu, il y a des foyers qui réapparaissent. Il y a eu beaucoup de discussions sur le fait qu'à SAINT-QUAY-PORTRIEUX le masque est obligatoire sur les marchés. Pendant 15 jours on n'avait pas le vent en poupe, je peux vous dire que ce que je lis sur les réseaux sociaux aujourd'hui, la commune est félicitée de maintenir le port du masque obligatoire sur les marchés. Je n'en dirai pas plus, je vous engage à les lire.

Je vous souhaite un bel été et à la rentrée. Merci.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 10
